



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMITÉ DES PÊCHES

## Trente-troisième session

Rome, 9-13 juillet 2018

### Changement climatique et autres questions relatives à l'environnement

#### Résumé

Le présent document fournit un aperçu des activités de la FAO dans le domaine du changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, ainsi que des travaux effectués sur un certain nombre de questions relatives à la conservation de la biodiversité, la réduction des prises accessoires et la pollution aquatique. Il décrit un certain nombre d'actions, en particulier les travaux effectués portant sur l'évaluation des effets du changement climatique au niveau mondial et au niveau régional en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour les espèces menacées faisant l'objet d'un commerce, les négociations internationales menées en vue de l'adoption de normes et de pratiques optimales ayant trait à la réduction des prises accessoires et aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés à la mer, ainsi que les mesures prises en matière de polluants. Il rend compte des activités normatives menées suite aux recommandations du Comité visant à aborder les questions mentionnées ci-avant, et à fournir un appui direct aux pays par le biais de projets sur le terrain.

Le présent rapport est complété par les documents suivants: document de travail sur les processus de portée mondiale et régionale (COFI/2018/8), document d'information sur le changement climatique (COFI/2018/Inf.23) et document technique sur les effets du changement climatique (COFI/2018/SBD.22) et sur la biodiversité (COFI/2018/Inf.28), document de référence de la session (COFI/2018/SBD.20) et document de la CITES (COFI/2018/Inf.12); documents traitant des prises

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à réduire au maximum l'impact de ses méthodes de travail sur l'environnement et à promouvoir des modes de communication plus respectueux de l'environnement.*

*Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org/cofi/fr](http://www.fao.org/cofi/fr).*



accessoires de mammifères marins (COFI/2018/SBD.19), des prises accessoires et rejets (COFI/2018/Inf.26), des pratiques optimales de chalutage (COFI/2018/Inf.27) et des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés à la mer (COFI/2018/Inf.24); documents (COFI/2018/Inf.25), (COFI/2018/Inf.30), (COFI/2018/SBD. 17) et (COFI/2018/SBD.18); document d'information sur les microplastiques (COFI/2018/Inf.31), et document technique sur les microplastiques dans les pêches et l'aquaculture (COFI/2018/SBD.21).

### **Suite que le Comité est invité à donner**

#### **Le Comité est invité à:**

- Formuler des observations sur les travaux intersessions relatifs au changement climatique et donner des orientations sur les activités futures qui devraient être menées par le Département des pêches et de l'aquaculture en vue de renforcer l'appui fourni aux États Membres leur permettant de lutter contre les effets du changement climatique et d'augmenter leurs contributions déterminées au niveau national, établies en application de l'Accord de Paris.
- Communiquer des orientations concernant la Plateforme de la diversité biologique de la FAO, afin de contribuer à l'élaboration de ses objectifs transversaux et à sa pertinence pour le secteur des pêches et de l'aquaculture.
- 
- Faire part de ses observations concernant l'efficacité de la mise en œuvre du protocole d'accord signé en 2006 entre la FAO et la CITES, et donner un avis sur les problèmes concernant les modes de communication divergents sur la question du statut des espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale, y compris au regard de la CITES, des évaluations de la liste rouge de l'UICN et de l'établissement de rapports sur les objectifs d'Aichi définis par la Convention sur la diversité biologique.
- Examiner les résultats des trois ateliers d'experts sur le thème «Élaborer et promouvoir des pratiques optimales de pêche au chalut à partir des meilleures données scientifiques disponibles» (COFI/2018/Inf.27) et fournir des recommandations sur le rôle de la FAO dans l'élaboration de directives relatives aux pratiques optimales de chalutage.
- Prendre note des rapports de l'atelier d'experts sur les moyens et les méthodes visant à réduire la mortalité des mammifères marins lors des opérations halieutiques et aquacoles (COFI/2018/SBD.19) et de l'évaluation mondiale des rejets de la pêche marine (COFI/2018/Inf.26), et donner des indications sur la voie à suivre.
- Accueillir favorablement le travail de la Consultation technique sur le marquage des engins de pêche et prendre en compte ses recommandations concernant l'approbation des Directives volontaires s'y rapportant, ainsi que donner des indications concernant les activités futures de la FAO relatives aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, y compris la proposition d'élaboration d'un programme-cadre général à l'appui de la mise en œuvre de ces Directives.
- Fournir des recommandations concernant le rôle et les fonctions que la FAO pourrait exercer afin de remédier aux problèmes liés à la pollution (notamment les microplastiques, le mercure, le méthylmercure, et les contaminants), et concernant les mesures liées à la sécurité

sanitaire des aliments et à la gestion de l'environnement aux fins de la protection des ressources de la pêche et l'aquaculture.

- Émettre des recommandations quant aux domaines thématiques actuels et supplémentaires, y compris les points sensibles, la collaboration et les possibilités de partenariats au niveau régional, la coopération interinstitutions, et les initiatives à parties prenantes multiples.
- Émettre des avis sur l'appui futur au programme de travail et les éventuels financements extrabudgétaires.

## I. INTRODUCTION

1. Les dirigeants du monde entier, notamment ceux du G20, conviennent du fait que «le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque». En effet, la pression exercée sur nos sociétés et sur l'environnement est considérablement accrue, avec des conséquences graves et potentiellement sans précédent. Les changements climatiques s'additionnent aux stress que subit déjà le secteur des pêches et de l'aquaculture. Parallèlement aux autres incidences des activités humaines sur les environnements aquatiques, allant de la hausse des niveaux de pollution à la diminution et à la perte de la biodiversité, ces changements réduisent les possibilités permettant de sauvegarder efficacement la santé des écosystèmes et des ressources aquatiques, d'accroître la résilience des moyens d'existence des communautés qui dépendent des pêches et de l'aquaculture, et de garantir la sécurité alimentaire. Par conséquent, le secteur des pêches et de l'aquaculture doit élargir ses horizons en matière de gestion et de conservation afin d'intégrer ces facteurs de pression additionnels en pratique. Au cours de la période intersessions, le Département des pêches et de l'aquaculture a lancé un certain nombre d'activités en vue de (i) comprendre, répondre et s'adapter au changement climatique et autres impacts environnementaux; (ii) bénéficier des opportunités liées au changement climatique et en gérer les effets négatifs de manière efficace; (iii) diminuer les contributions du secteur au changement climatique, à la perte de la biodiversité et à la perturbation des écosystèmes, en améliorant les pratiques de pêche, en augmentant les connaissances relatives aux enjeux nouveaux liés à la pollution et en abordant la biodiversité du point de vue de la production alimentaire.

2. Le présent document décrit les principaux enjeux liés au changement climatique et aux autres questions environnementales, ainsi que le travail accompli par le Département des pêches et de l'aquaculture pendant la période intersessions afin de remédier à ces problèmes dans le cadre global des Objectifs de développement durable (ODD). Outre l'appui apporté à la réalisation des ODD 2, 13 et 14, les activités mises en œuvre sont alignées sur l'ODD 17 qui appelle à l'établissement de partenariats pour le développement durable, et particulièrement à soutenir le renforcement des capacités des pays en développement (ODD 17.9) ainsi qu'à promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile (ODD 17.17), tirant parti de l'expérience et des stratégies de mobilisation de ressources de ces partenariats.

## II. COMPRENDRE ET FAIRE FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3. Le changement climatique a un impact croissant sur les quatre piliers de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité), en raison des conséquences sur les espèces qui soutiennent le secteur des pêches et de l'aquaculture et des implications pour les communautés qui en dépendent. Par ailleurs, les changements observés dans la fréquence, l'intensité, la distribution géographique et la chronologie des événements extrêmes provenant du changement climatique, mettent en danger la vie des pêcheurs, des pisciculteurs et des communautés implantées près de la mer, d'un estuaire, d'un cours d'eau ou d'un lac, outre les dégâts et pertes causés au secteur. Les artisans-pêcheurs et les petits éleveurs de poisson sont particulièrement exposés au changement climatique et aux phénomènes extrêmes du fait de leur situation géographique et de leur statut socioéconomique.

4. L'Accord de Paris sur le changement climatique (2015) reconnaît la nécessité d'une riposte efficace et progressive à la menace pressante des changements climatiques, par le biais de mesures d'atténuation et d'adaptation, tout en tenant compte des vulnérabilités particulières des systèmes de production alimentaire. Les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les Plans nationaux d'adaptation permettent au secteur des pêches et de l'aquaculture de faire partie de la solution. Les menaces que font peser les changements climatiques sur le secteur ont été reconnues par certains pays. Depuis septembre 2017, 87 des 155 CDN présentées par les pays se rapportaient au secteur des pêches et de l'aquaculture, et 55 faisaient état des effets du changement climatique sur le secteur.

5. Le niveau d'incertitude concernant les effets du changement climatique sur le secteur halieutique est encore relativement élevé en raison de la faible résolution spatiale et temporelle des modèles et des échelles de gestion pertinentes utilisés pour étudier et projeter ces effets; mais aussi de la diversité des scénarios d'émissions liées au changement climatique disponibles pour établir des projections. Le Comité des pêches, à sa trente-deuxième session, a cependant demandé à la FAO d'élaborer des stratégies efficaces d'atténuation du changement climatique et d'adaptation aux effets de celui-ci qui soient applicables au secteur des pêches et de l'aquaculture, y compris des lignes directrices concernant les mesures à prendre, et de renforcer sa position de chef de file au sein des espaces de dialogue du système des Nations Unies et des processus mondiaux consacrés au changement climatique. En se fondant sur la demande du Comité des pêches et tenant compte des lacunes mentionnées ci-dessus, le Département des pêches et de l'aquaculture a mis en œuvre une série d'activités visant à aider les États Membres et les partenaires à atténuer efficacement les incidences du changement climatique sur les pêches, l'aquaculture et les écosystèmes aquatiques, et à s'y adapter, à travers le développement et la mise en commun des connaissances, l'élaboration de politiques, les démonstrations pratiques et le renforcement des capacités. Le travail effectué est conforme à la nouvelle Stratégie de la FAO dans le domaine du changement climatique, qui a été approuvée par la cent cinquante-sixième session du Conseil de la FAO à l'issue d'une consultation d'une année entre les organisations, avec la participation du Comité des pêches et d'autres organes directeurs (COFI/2018/Inf.23).

#### **A. Renforcer les connaissances de base et l'encadrement nécessaires à l'élaboration des politiques**

6. Pendant la période intersessions, la FAO et ses partenaires se sont employés à identifier les incidences, les vulnérabilités et les stratégies d'adaptation et de gestion des risques de catastrophe spécifiques au contexte du changement climatique, afin d'améliorer la résilience des systèmes aquatiques et des communautés qui en dépendent. Des examens et analyses réalisés aux niveaux régional et sous-régional ont porté sur l'aquaculture en Afrique subsaharienne<sup>1</sup>, la pêche côtière en Afrique<sup>2</sup>, la région Asie et Pacifique<sup>3</sup>, les stratégies d'adaptation dans le domaine de l'aquaculture<sup>4</sup>, les systèmes de surveillance de l'environnement dans le bassin inférieur du Mékong<sup>5</sup>, ainsi que des évaluations mondiales telles que l'analyse des conséquences des catastrophes sur l'agriculture<sup>6</sup>.

7. En se fondant sur les enseignements obtenus à partir de ces évaluations et sur une étude exploratoire publiée en 2009<sup>7</sup>, une analyse approfondie des connaissances existantes concernant les effets du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture et les mesures d'atténuation et

---

<sup>1</sup> FAO. 2017. Report of the Workshop on Climate Proofing Aquaculture in sub-Saharan Africa: Review of Policies and Production Systems for Climate Change Resilience. Addis-Abeba, Éthiopie, 9–10 Juin 2016. FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1201. Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i6907e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i6907e.pdf)

<sup>2</sup> Anderson, J. et Andrew, T. (Éds.). 2016. Case studies on climate change and African coastal fisheries: a vulnerability analysis and recommendations for adaptation options. FAO, Circulaire sur les pêches et l'aquaculture n° 1113. Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i5612e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i5612e.pdf)

<sup>3</sup> Atelier de travail sur le thème: "Building Climate Resilient Fisheries and Aquaculture in the Asia-Pacific region", 14–16 Novembre 2017, Bangkok (Thaïlande).

<sup>4</sup> Bueno, P.B. et Soto, D. 2017. Adaptation strategies of the aquaculture sector to the impacts of climate change. FAO, Circulaire sur les pêches et l'aquaculture n° 1142. Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i6943e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i6943e.pdf)

<sup>5</sup> Virapat, C., Wilkinson, S. et Soto, D. 2017. Developing an Environmental Monitoring System to Strengthen Fisheries and Aquaculture Resilience and Improve Early Warning in the Lower Mekong Basin. Bangkok (Thaïlande), 25-27 mars 2015. FAO, Comptes rendus des pêches et de l'aquaculture n° 45. Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i6641e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i6641e.pdf)

<sup>6</sup> FAO. 2018. 2017 - The impact of disasters and crises on agriculture and food security. [www.fao.org/3/I8656EN/i8656en.pdf](http://www.fao.org/3/I8656EN/i8656en.pdf)

<sup>7</sup> Cochrane, K., De Young, C., Soto, D. et Bahri, T. (Éds.). 2009. Climate change implications for fisheries and aquaculture: overview of current scientific knowledge. FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 530. Rome, FAO. 2009. 212p. [www.fao.org/docrep/012/i0994e/i0994e00.htm](http://www.fao.org/docrep/012/i0994e/i0994e00.htm)

d'adaptation appropriées a été présentée dans un document technique détaillé<sup>8</sup> portant sur la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture. Ce document comble de nombreuses lacunes et comprend notamment (i) une appréciation des évolutions potentielles des prises marines en fonction des ZEE, et des évaluations régionales réalisées par des experts; (ii) la première évaluation des effets du changement climatique sur le sous-secteur de la pêche continentale, au niveau des pays et des bassins fluviaux; (iii) une évaluation des incidences de l'aquaculture, y compris les conséquences des adaptations à d'autres secteurs agricoles. Il comporte 28 chapitres qui couvrent un large éventail de thèmes ayant trait aux liens existant entre la sécurité alimentaire et la pauvreté dans le contexte du changement climatique, étayés par une analyse de la dépendance mondiale à l'égard des produits de la pêche, et des conséquences possibles du changement climatique sur la consommation et le commerce, ainsi qu'une liste des mesures d'adaptation et d'atténuation. Cette publication phare devrait intéresser directement les pays Membres quant à l'élaboration de leurs politiques. Elle fournit des ressources importantes qui permettront d'intégrer le secteur des pêches et de l'aquaculture dans les CDN et d'éclairer l'élaboration des Plans nationaux d'adaptation pour le secteur. Elle comprend également des outils et des approches recommandés pour le secteur des pêches et de l'aquaculture en matière d'adaptation, ainsi que des directives pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation sectorielles.

8. En ce qui concerne l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans la formulation des Plans nationaux d'adaptation, des directives spécifiques<sup>9</sup> ont été élaborées afin de compléter le document de la FAO intitulé «Aborder l'agriculture, les forêts et la pêche dans les plans nationaux d'adaptation [Directives supplémentaires]»<sup>10</sup>. Ces directives sont destinées aux décideurs et aux fonctionnaires gouvernementaux responsables de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation, et aux fonctionnaires chargés des pêches et de l'aquaculture. Les directives rassemblent et analysent les informations pertinentes relatives au secteur des pêches et de l'aquaculture permettant d'appuyer la capacité du secteur à prendre part aux processus d'élaboration des plans nationaux d'adaptation au changement climatique.

9. La FAO a en outre lancé la version révisée du Guide de référence en ligne de l'agriculture intelligente face au climat, qui présente un large éventail de connaissances et de compétences sur ce concept afin d'aider les décideurs et les praticiens à accroître la productivité et la viabilité des secteurs agricoles, y compris celui des pêches et de l'aquaculture, tout en apportant des réponses aux défis posés par le changement climatique et la sécurité alimentaire. Le module B4 de ce guide est consacré aux pêches et à l'aquaculture intelligentes face au climat<sup>11</sup>.

10. La durabilité du secteur des pêches et de l'aquaculture dépend également de la protection et de la gestion des systèmes aquatiques, ce qui le rend tributaire de la disponibilité en eaux de surface. Compte tenu des enseignements tirés de la comptabilité de l'eau<sup>12</sup>, un cadre méthodologique conçu pour les pays fournit des éléments permettant d'améliorer la compréhension des contributions économique, sociale et nutritionnelle de la pêche de capture et de l'aquaculture, et de leurs liens avec

---

<sup>8</sup> Barange, M., Bahri, T., Beveridge, M., Cochrane, K., Funge-Smith, S. et Poulain, F. (Éds.). 2018. Impacts of Climate Change on fisheries and aquaculture – Synthesis of current knowledge, adaptation and mitigation options. FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 627. Rome (Italie).

<sup>9</sup> Brugère, C. et De Young, C. 2018. Aborder l'agriculture, les forêts et la pêche dans les plans nationaux d'adaptation - Directives supplémentaires. FAO, Rome.

<sup>10</sup> Karttunen, K., Wolf, J., Garcia, C. et Meybeck, A. 2017. Aborder l'agriculture, les forêts et la pêche dans les plans nationaux d'adaptation - Directives supplémentaires. FAO, Rome. 101 pp. [www.fao.org/3/a-i6714e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i6714e.pdf)

<sup>11</sup> [www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/production-resources/module-b4-fisheries/b4-overview/en/](http://www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/production-resources/module-b4-fisheries/b4-overview/en/)

<sup>12</sup> Ottaviani D., Tsuji S. et De Young C. 2016. Lessons learned in water accounting: the fisheries and aquaculture perspective in the System of Environmental-Economic Accounting (SEEA) framework. FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 599. Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i5880e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i5880e.pdf)

la disponibilité des ressources en eaux continentales<sup>13</sup>. Ce document contribue à allouer de l'espace au secteur de la pêche dans le domaine de l'eau, au sein duquel il se trouve actuellement dans une situation d'isolation et de vulnérabilité.

11. Le niveau d'incertitude quant aux implications du changement climatique pour le secteur des pêches et de l'aquaculture demeure élevé. Cependant, il existe de plus en plus d'observations et de preuves, comme l'a montré le quatrième colloque sur les effets du changement climatique sur les océans du monde, organisé par la FAO, le CIEM, le PICES, la COI et l'UNESCO et réunissant plus de 700 scientifiques, qui ont présenté les informations scientifiques les plus récentes dans le domaine. La FAO et ses partenaires ont organisé des ateliers de préparation consacrés à la mise en commun des expériences et aux échanges en matière de durabilité des moyens d'existence basés sur la pêche, de réduction de la pauvreté et de résilience<sup>14</sup>. Concernant l'adaptation, la conférence FishAdapt<sup>15</sup>, qui a eu lieu du 8 au 10 août 2016, à Bangkok (Thaïlande), a réuni plus de 200 praticiens du secteur des pêches et de l'aquaculture en vue de la mise en commun des expériences et des enseignements obtenus. Au niveau régional, une session sur la pêche a été organisée en mars 2018 dans le cadre de la Conférence régionale sur le renforcement de systèmes alimentaires et agricoles résilients, grâce à la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe dans le secteur de l'agriculture de la région Asie et Pacifique<sup>16</sup> (15-16 mars 2018, Ha Noi (Viet Nam)) afin d'analyser les risques existants et nouveaux pour le secteur des pêches, et d'identifier les mesures prioritaires permettant de renforcer la résilience.

12. Par ailleurs, la FAO et la Memorial University du Canada ont organisé la cinquième Conférence internationale sur la santé et la sécurité dans l'industrie de la pêche<sup>17</sup> (10-13 juin 2018, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador (Canada)), qui intéresse directement la vulnérabilité accrue des travailleurs du secteur des pêches face à la variabilité du climat résultant de fluctuations affectant la fréquence et la gravité des tempêtes. Un atelier de préparation s'est tenu en marge de la conférence, portant sur les conventions et les résolutions mondiales récentes visant à améliorer la sécurité, la santé et la durabilité en mer dans le secteur des pêches.

13. La collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation météorologique mondiale se poursuit pour toute une série d'activités liées à la conception de bateaux de pêche, la sécurité dans le secteur des pêches, les pratiques halieutiques durables et la gestion des pêches, ainsi que leurs liens avec la sécurité et les conditions de travail dans le secteur dans différentes parties du monde.

## **B. Réduire la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs face aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles**

14. L'augmentation notable de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques au cours des dernières décennies constitue un défi de taille pour la pêche et les systèmes aquacoles, compte tenu de leur dépendance critique par rapport au climat. Un examen des évaluations des besoins suite à des catastrophes, réalisé entre 2006 et 2016, montre que le secteur agricole (plantes cultivées, animaux d'élevage, aquaculture et forêts) absorbe 23 pour cent des dommages et des pertes causés par les catastrophes naturelles de moyenne et de grande échelle, et 26 pour cent de ceux entraînés par des

---

<sup>13</sup> Ottaviani, D., De Young, C. et Tsuji, S. 2016. Assessing water availability and economic, social and nutritional contributions from inland capture fisheries and aquaculture: an indicator-based framework. FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 602. Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i5878e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i5878e.pdf). Documents supplémentaires: [www.fao.org/3/a-i6681e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i6681e.pdf)

<sup>14</sup> <http://meetings.pices.int/meetings/international/2018/climate-change/Background>

<sup>15</sup> [www.fishadapt.com/modules/conference/](http://www.fishadapt.com/modules/conference/)

<sup>16</sup> [www.fao.org/asiapacific/events/detail-events/en/c/1472/](http://www.fao.org/asiapacific/events/detail-events/en/c/1472/)

<sup>17</sup> <https://ifishconference.ca/program/pre-conference-workshop/>

catastrophes de nature climatique<sup>18</sup>. L'incidence des catastrophes sur les sous-secteurs tels que la pêche et l'aquaculture est généralement insuffisamment abordée. Ceci est largement dû au fait que la collecte et l'enregistrement des données de référence et des données relatives aux incidences des catastrophes ne sont pas effectués de manière systématique. La FAO souhaite continuer à fournir des données et des analyses actualisées et systématiques afin de construire un système d'information global dédié aux effets des catastrophes sur le secteur agricole dans les pays en développement, et de contribuer à la mise en œuvre et au suivi des trois principaux programmes internationaux de 2015 (ODD, Accord de Paris et Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe), qui reconnaissent la résilience comme étant essentielle à leur réalisation.

15. Un guide est en cours d'élaboration, à l'appui de la gestion des risques de catastrophes, sur le recours à la technologie spatiale dans le cadre de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence en aquaculture, en vue de fournir un aperçu des systèmes et des outils qui permettent d'acquérir, de gérer et d'analyser des données géoréférencées. Ce guide recense les technologies spatiales les plus appropriées<sup>19</sup> à la gestion des risques de catastrophe dans le domaine de l'aquaculture, qui prennent en considération les facteurs tels que l'accessibilité, les caractéristiques et les limitations, les données et outils complémentaires, les ressources et l'expertise humaines, ainsi que les besoins en ressources matérielles et financières.

16. En Chine, des modèles innovants d'assurance mutuelle pour la pêche, et d'assurance collective pour l'aquaculture (société privée en partenariat avec des coopératives d'agriculteurs) illustrent la manière dont les systèmes d'assurance pourraient être mis en place pour aider les sociétés du secteur des pêches et de l'aquaculture à récupérer rapidement des catastrophes et à mieux s'adapter aux risques climatiques. La FAO a réalisé deux études de cas et évalué le potentiel d'élaboration, au niveau national, de régimes d'assurances pour les petits producteurs<sup>20 21</sup>. L'assistance comprend la facilitation de la mise en commun des connaissances et des expériences entre les pays, ainsi que la fourniture d'une assistance technique à l'élaboration de directives stratégiques pour les programmes d'assurance<sup>22</sup>.

### C. Élaboration et mise en œuvre de projets

17. Un certain nombre de projets à l'appui de l'adaptation, de la réduction des risques et du renforcement de la résilience ont été élaborés ou mis en œuvre avec le soutien de la FAO, au cours de la période intersessions. Des projets mondiaux financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par l'intermédiaire du Fonds spécial pour les changements climatiques et/ou le Fonds pour les pays les moins avancés, sont en cours dans le courant de Benguela, au Malawi, dans les Caraïbes orientales, au Chili et au Myanmar. Les projets sont actuellement à des stades d'exécution différents. D'autres projets du Fonds pour les pays les moins avancés sont en cours ou à la dernière étape de l'approbation, au Bangladesh, au Cambodge, au Timor-Leste et en République démocratique

---

<sup>18</sup> FAO. 2018. 2017 – The impact of disasters and crises on agriculture and food security. [www.fao.org/3/I8656EN/i8656en.pdf](http://www.fao.org/3/I8656EN/i8656en.pdf)

<sup>19</sup> La technologie spatiale fait intervenir des systèmes et outils qui permettent d'acquérir, de gérer et d'analyser des données dans un contexte géographique. Il s'agit notamment de technologies de télédétection par satellite, de prospection aérienne, de systèmes de positionnement global (GPS), de systèmes d'information géographique, de technologies de l'information et des communications et d'autres capteurs de données utilisés en météorologie.

<sup>20</sup> Kim Anh Thi Nguyen, K.A.T. et Pongthanapanich, T. FAO. 2016. Aquaculture insurance in Viet Nam: Experiences from the pilot programme. FAO, Circulaire sur les pêches et l'aquaculture n° 1133. Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i6559e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i6559e.pdf).

<sup>21</sup> Xinhua, Y., Pongthanapanich, T., Zongli, Z., Xiaojun, J. et Junchao, M. 2017. Fishery and aquaculture insurance in China. FAO, Circulaire sur les pêches et l'aquaculture n° 1139, Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i7436e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i7436e.pdf)

<sup>22</sup> FAO. 2017. Report of the workshop on development of aquaculture insurance system for small-scale farmers, Bangkok (Thaïlande), 20–21 Septembre 2016. FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1177. Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i6823e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i6823e.pdf)



populaire lao. Les projets financés par le FEM pour les questions relatives aux eaux internationales et couvrant les grands écosystèmes marins ainsi que le changement climatique en sont à divers stades de mise en œuvre, dans le golfe du Bengale, les mers indonésiennes et le courant des Canaries.

18. Les interventions ponctuelles comprennent les programmes de coopération technique (PCT) et les projets du Programme ordinaire qui fournissent une assistance directe aux pays, notamment le projet régional du PCT sur les techniques rizipiscicoles et les tilapia résistants aux aléas climatiques (Bangladesh, Indonésie, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam), les projets de rizipisciculture (République démocratique populaire lao et Myanmar), le projet carbone bleu concernant l'élevage intégré de crevettes de mangrove au Viet Nam, et l'élaboration de la stratégie nationale du Cambodge relative au changement climatique pour le secteur des pêches.

19. Des travaux sont également en cours dans le cadre de la stratégie à moyen terme de la CGPM en faveur de la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire<sup>23</sup>, élaborée dans le contexte de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Les pays riverains ont convenu d'un objectif dédié à la préparation de plans d'adaptation régionaux/sous-régionaux face au changement climatique; les travaux ont été engagés, y compris à travers une réunion d'experts de la FAO et de la CGPM consacrée aux implications du changement climatique pour la pêche en Méditerranée et en mer Noire<sup>24</sup>.

20. La phase actuelle du programme EAF-Nansen, «Soutenir l'application de l'approche écosystémique de la gestion des pêches, en tenant compte des effets du climat et de la pollution», a été lancée en mars 2017 avec la signature de l'accord relatif au programme. Le changement climatique est l'un des facteurs de stress abordés par le projet, parallèlement à la surpêche et à la pollution. La composante du changement climatique a pour objectif principal d'accroître la base de connaissances concernant les incidences du changement climatique sur la structure, la diversité et la productivité des écosystèmes marins, et d'appuyer les évaluations de la vulnérabilité de certaines des eaux les moins étudiées des océans. Elle est également liée aux activités du projet relatives à l'amélioration des pratiques de gestion des pêches grâce à la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches, menées par le navire de recherche Dr. Fridtjof Nansen.

21. Des débats sont en cours en vue de la mobilisation de ressources à travers l'élaboration de nouveaux projets qui seront présentés au Fonds vert pour le climat. La FAO a organisé un atelier de travail visant à mieux comprendre les besoins et les capacités des pays des Caraïbes afin de lutter contre les effets du changement climatique sur le secteur des pêches et de l'aquaculture dans les zones côtières. Cet atelier a eu lieu du 21 au 23 mars 2018 à St Georges (Grenade). Il avait pour objectif de trouver des possibilités précises de recevoir une assistance technique et un soutien financier de la part du Fonds vert pour le climat dans les domaines de la préparation et de l'élaboration de projets. En conséquence directe de cet atelier, plusieurs des 12 pays participants ont déjà sollicité une assistance technique à l'élaboration de projets, auprès de la FAO en tant qu'entité d'exécution accréditée par le Fonds vert pour le climat. Des ateliers similaires sont prévus dans d'autres régions, y compris le Pacifique.

22. En Afrique, les efforts conjoints de la FAO, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement ont conduit à l'élaboration d'un Package africain des économies océaniques résilientes au climat. Les trois organisations ont coordonné les assistances programmées pour la période 2017-2023, comprenant l'accès à une expertise technique et des financements à hauteur de 3,5 millions d'USD. La FAO s'est concentrée sur le renforcement de cette collaboration par l'intermédiaire du programme de travail conjoint et de l'initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue. Le «Package» permettra aux trois organisations de fournir une aide technique et financière

---

<sup>23</sup> [www.fao.org/3/a-i7340e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i7340e.pdf)

<sup>24</sup> FAO. 2018. Report of the Expert Meeting on Climate Change Implications for Mediterranean and Black Sea Fisheries. Rome, 4 - 6 décembre 2017. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1233. Rome (Italie). [www.fao.org/3/I9528EN/i9528en.pdf](http://www.fao.org/3/I9528EN/i9528en.pdf)

coordonnée aux États côtiers et insulaires dans toute l'Afrique, afin de relever les défis que pose le changement climatique, grâce au développement des économies axées sur les océans et à la mise en œuvre des CDN. Il s'appuie sur les avantages comparatifs des trois organisations afin d'atteindre ses objectifs ambitieux. Depuis son lancement en 2016, la FAO a investi plus de 45 millions d'USD dans la livraison de ce package à 11 pays africains démontrant divers degrés d'engagement (Algérie, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Maroc, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Tunisie et Zambie).

#### **D. Comprendre le potentiel du secteur des pêches et de l'aquaculture en matière d'émission et d'atténuation**

23. Les émissions de gaz à effet de serre imputables aux pêches, à l'aquaculture et aux éléments connexes de la chaîne d'approvisionnement doivent faire l'objet d'études plus poussées, bien qu'elles soient faibles quand on les compare à celles d'autres secteurs. Toutefois, compte tenu des préoccupations croissantes, on s'intéresse davantage aux économies d'énergie dans la filière des pêches et de l'aquaculture, y compris les sous-secteurs de la capture, de la production, de l'élevage, de la transformation, du conditionnement et de la distribution, sans oublier la consommation et le rejet des produits halieutiques. À sa vingt-neuvième session, le Comité des pêches a recommandé à la FAO de communiquer des informations à ses Membres sur la contribution possible de l'industrie de la pêche au changement climatique et sur les technologies et les moyens de réduire la consommation de combustibles fossiles et la dépendance du secteur à l'égard de ces produits. Cela a conduit à l'élaboration d'une étude mondiale sur l'utilisation des combustibles et de l'énergie dans l'ensemble du secteur.

24. Au niveau mondial, les navires de pêche (y compris les navires de navigation intérieure) ont consommé 53,9 tonnes de carburant en 2012, ce qui correspond à l'émission de 172,3 tonnes de dioxyde de carbone, soit environ 0,5 pour cent de l'ensemble des émissions de dioxyde de carbone au cours de cette année. Bien que les navires de pêche soient devenus plus efficaces ces dernières années, il existe d'importantes possibilités de réduire l'utilisation de carburant et l'émission de gaz à effet de serre relatifs à la pêche de capture. Une diminution de 10 à 30 pour cent des émissions des navires peut être réalisée grâce à des moteurs performants et des hélices plus larges, une amélioration de la forme des navires et des modifications de la coque, ainsi que l'utilisation d'engins de pêche consommant moins de carburant (par exemple des engins à gréements multiples, des panneaux efficaces, le recours à la pêche de fond, des matériaux hautement résistants, des maillages larges et de la ficelle de diamètre inférieur). La première étape de la réduction des émissions imputables à la pêche de capture est le contrôle de la consommation d'énergie des navires de pêche, en vue d'évaluer de manière systématique le coût potentiel et les incidences des pratiques d'économie de carburant sur l'environnement. Un projet d'audit énergétique mené par la FAO sur la pêche au chalut thaïlandaise a révélé qu'une utilisation judicieuse de la manette à gaz afin de réguler le régime du moteur serait l'option la plus simple et pourrait réduire la consommation de carburant de 35 pour cent au cours de la navigation. L'utilisation d'un débitmètre de carburant et le nettoyage régulier des organismes de fouling situés sur la coque ont également été recensés comme étant des options économiques permettant de réduire la consommation de carburant d'environ 5 pour cent pendant la pêche. Il est recommandé de mener des projets similaires dans d'autres pays en développement afin de tirer pleinement parti des possibilités simples et rentables d'économiser le carburant et de réduire les émissions.

25. Le secteur de l'aquaculture n'est pas un producteur mondial important de gaz à effet de serre, avec des émissions correspondant à environ 7 pour cent de celles du secteur de l'agriculture; ces émissions proviennent de la production de matières premières pour aliments des animaux et du transport de ces matières premières et des aliments finis vers les exploitations. Bien que la contribution de ce sous-secteur soit faible, les émissions peuvent encore être réduites en améliorant l'efficacité technologique, en diminuant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, en remplaçant les ingrédients à base de poisson et en améliorant les indices de transformation des aliments des animaux.

La combinaison de ces deux approches pourrait entraîner une réduction de 21 pour cent des émissions de dioxyde de carbone par tonne de poisson produit. Afin d'appuyer les efforts entrepris en matière d'atténuation, un atelier de travail a été organisé conjointement par la FAO et la Global Salmon Initiative, sur la réduction des indices de transformation des aliments des animaux dans l'aquaculture mondiale afin de diminuer l'empreinte carbone et les autres empreintes écologiques et d'augmenter l'efficacité (9-11 novembre 2015, Libéria, Costa Rica). Cet atelier a conduit à la publication, parallèlement au rapport de l'atelier, d'un outil permettant de quantifier les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aquaculture. La publication fournit également un aperçu des actions concertées visant à réduire les indices de transformation des aliments des animaux dans l'industrie de l'aquaculture à l'échelle mondiale, et d'étudier la possibilité de transférer les technologies relatives aux aliments des animaux et les enseignements tirés de l'élevage du saumon à d'autres espèces telles que la carpe, le poisson-chat, le tilapia et la crevette marine<sup>25</sup>.

#### **E. Améliorer la visibilité des pêches et de l'aquaculture dans les débats transversaux et mondiaux sur le changement climatique**

26. Au cours de la période intersessions, des efforts ont été consentis afin de fournir une impulsion supplémentaire à l'inclusion des questions relatives aux océans dans les négociations sur le climat menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La FAO a participé à la dix-huitième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer afin de débattre des actions et des possibilités actuelles en matière de lutte contre les effets du changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Au cours de la vingt-deuxième Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22-CCNUCC), les océans ont été officiellement reconnus comme faisant partie du Programme d'action mondiale pour le climat, ce qui s'est traduit par la tenue de la Journée mondiale des océans dans le cadre officiel de la COP22. Cette importance a été confirmée au cours de la COP23, avec des débats plus nombreux ayant trait aux océans et aux communautés qui en dépendent, dans le cadre des négociations concernant le changement climatique. Du fait de cet intérêt accru pour les océans, les débats concernant les communautés océaniques, menés au sein des forums internationaux sur le changement climatique, sont à présent davantage axés sur la présentation d'actions et d'initiatives concrètes afin d'illustrer les réponses potentielles des secteurs liés aux océans face au changement climatique, plutôt que sur les activités de plaidoyer. Lors de ces manifestations, des solutions d'adaptation ont été présentées par la FAO, avec l'appui des partenaires et des représentants des États membres travaillant au recensement des vulnérabilités au changement climatique et des stratégies spécifiques au contexte permettant d'améliorer la résilience des communautés dépendantes et d'augmenter la base de connaissances pertinentes. Dans un avenir proche et conformément au Programme d'action mondial pour les petits États insulaires en développement, la FAO apportera son appui au Partenariat Ocean Pathway, qui est une initiative menée par les Fidji, lancée lors de la COP23 et visant au renforcement de la mobilisation et de la coopération internationales en faveur de la conservation et de l'amélioration de la résilience des océans au titre de la CCNUCC.

---

<sup>25</sup> Hasan, M.R. et Soto, S. 2017. Improving feed conversion ratio and its impact on reducing greenhouse gas emissions in aquaculture. Publication non périodique de la FAO. Rome, FAO. 33 pp. <http://www.fao.org/3/a-i7688e.pdf>

### **III. CONSERVER LA BIODIVERSITÉ ET RÉDUIRE AU MAXIMUM LES IMPACTS DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE SUR L'ENVIRONNEMENT**

#### **A. Soutenir la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable**

27. On fait beaucoup plus de cas de l'intégration systématique de la biodiversité, autrement dit la prise en considération de la biodiversité dans l'ensemble du secteur des pêches et de l'aquaculture, depuis l'adoption de la CDB en 1992. Les progrès réalisés par le secteur en matière de procédures sont présentés dans le document de travail COFI/2018/8, le document d'information COFI/2018/Inf.28 et le document de référence de la session sur la biodiversité COFI/2018/SBD.20. Ces documents présentent également une description des activités du programme et du projet, ainsi que les domaines d'intérêt futurs. Il est de la plus haute importance, en matière de renforcement de l'intégration systématique de la biodiversité, que les États membres aient l'occasion d'influencer l'élaboration et la prestation des travaux destinés à la Plateforme de la diversité biologique de la FAO actuellement en cours de mise en place. La Plateforme de la diversité biologique pourrait représenter un mécanisme utile dans le domaine des pêches et de l'aquaculture permettant notamment de i) caractériser les pressions des secteurs sur la diversité de la vie aquatique et les processus écologiques y afférents; ii) définir des mécanismes permettant de réduire ces pressions, y compris l'élaboration d'objectifs quantitatifs autour de buts précis et le suivi des réponses intersectorielles aux défis environnementaux de cette nature; iii) souligner le rôle que peut jouer la biodiversité dans la pêche durable et mobiliser les ressources à l'appui de l'intégration de la biodiversité au secteur des pêches.

28. L'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans les domaines de la pêche et de la conservation pour les problèmes liés aux espèces menacées, est présentée dans le document COFI/2018/Inf.28. Les conventions et processus internationaux axés sur les espèces menacées (CITES, Convention sur les espèces migratrices, Liste rouge de l'UICN) figurent également dans le document COFI/2018/8. La FAO fournit ici des conseils relatifs à la liste des critères des conventions concernant le statut des espèces marines exploitées à des fins commerciales, et aide les Membres à mettre en œuvre les dispositions de ces conventions<sup>26</sup>. En ce qui concerne la désignation des espèces marines exploitées à des fins commerciales, la FAO collabore actuellement avec l'UICN (Liste rouge et Indice liste rouge) et la CITES, afin d'améliorer l'harmonisation et la communication en matière de caractérisation des statuts des espèces menacées, en particulier en lien avec l'Objectif de développement durable 14.4, les objectifs d'Aichi de la CDB et les décisions liées aux marchés telles que les listes de l'Annexe II de la CITES et les évaluations de la liste rouge de l'UICN. À cette fin, la FAO, l'UICN et la CITES préparent actuellement un projet de rapport dans le cadre du Groupe de travail technique *ad hoc* de la FAO et de l'UICN sur l'ODD 14.4, concernant les moyens de remédier aux chevauchements dans les pratiques et de mieux expliquer les différentes approches adoptées par les diverses initiatives ainsi que leurs effets sur le marché.

#### **B. Réduire les prises accessoires, les rejets en mer et les répercussions sur les écosystèmes**

29. À sa trentième session, en 2012, le Comité des pêches a insisté sur le fait qu'il fallait veiller à aborder le problème des prises accessoires et des rejets de manière approfondie dans les évaluations de la conservation et de la gestion, dans le cadre d'une approche écosystémique. Pour remédier à ces problèmes, la FAO s'est activement impliquée dans le renforcement des capacités des États membres à travers l'élaboration d'outils et de projets aux niveaux mondial et régional.

---

<sup>26</sup> Groupe consultatif d'experts de la FAO: <http://www.fao.org/fishery/cites-fisheries/ExpertAdvisoryPanel/fr>; base de données sur les mesures relatives aux requins; <http://www.fao.org/ipoa-sharks/database-of-measures/fr/>; Publication to stimulate understanding of implementation: DOI: 10.1111/faf.12281.

30. La nouvelle évaluation mondiale des rejets de la pêche marine et la participation de la FAO au projet de l'Union européenne DiscardLess<sup>27</sup> (stratégies visant l'élimination progressive des rejets dans les pêcheries européennes) contribuent au processus continu mené par la FAO, axé sur le niveau et l'évolution des rejets, la gestion des pêches et les pratiques halieutiques associées aux rejets. De plus amples informations sur la nouvelle évaluation mondiale des rejets de la pêche marine sont disponibles dans le document COFI/2018/Inf.26.

31. Au niveau régional, deux projets sont en cours de mise en œuvre afin d'élaborer des plans d'aménagement pour la pêche au chalut, intégrant les principes de l'approche écosystémique des pêches. L'un de ces projets est en cours en Amérique latine et aux Caraïbes (projet REBYC-II LAC) et l'autre a été achevé en 2017 en Asie du Sud-Est (projet REBYC-II CTI). Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet REBYC-II LAC, ainsi que les principales réalisations du projet REBYC-II CTI, sont présentés dans le document COFI/2018/Inf.26 et sur les sites web respectifs<sup>28</sup>. En outre, la FAO et la CGPM ont lancé un projet régional en Méditerranée et en mer Noire, consacré à la mise en place d'un programme de suivi des prises accessoires portant à la fois sur les rejets et la capture accidentelle d'espèces vulnérables.

32. La FAO a organisé un atelier d'experts sur les moyens et les méthodes visant à réduire la mortalité des mammifères marins lors des opérations halieutiques et aquacoles, du 20 au 23 mars 2018, à Rome (Italie). L'atelier a recommandé à la FAO d'élaborer des directives techniques sur les moyens et les méthodes de prévention et de réduction des prises accessoires et de la mortalité des mammifères marins lors des opérations halieutiques et aquacoles, à l'appui du Code de conduite pour une pêche responsable, et comme complément aux Directives internationales sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer. L'atelier a également recommandé à la FAO d'envisager la création d'un programme mondial de renforcement des capacités, afin d'aider les pays en développement à appliquer les directives proposées. Le texte intégral du rapport de l'atelier, y compris les recommandations, est présenté dans le document de référence de la session du Comité des pêches COFI/2018/SBD.19.

33. La FAO a organisé trois ateliers d'experts sur le thème «Élaborer et promouvoir des pratiques optimales de pêche au chalut à partir des meilleures données scientifiques disponibles» afin d'évaluer l'impact des chaluts de fond à l'échelon mondial et d'élaborer des pratiques optimales applicables au chalutage (décrites dans le document COFI/2018/Inf.27). Les ateliers ont permis de recenser diverses pratiques optimales susceptibles de limiter ou de réduire l'impact du chalutage, notamment en ce qui concerne la conception et le fonctionnement des engins de pêche, la maîtrise spatiale, les limites maximales des répercussions et le contrôle de l'effort de pêche. Ils ont également permis de mettre au point un ensemble d'indicateurs de performance des mesures de gestion et des pratiques du secteur, qui serviront à comparer l'efficacité de différentes approches. L'une des recommandations issues de ces ateliers a été de poursuivre les travaux entrepris dans le sens de l'élaboration de directives sur les pratiques optimales de chalutage, à l'appui du Code de conduite pour une pêche responsable.

### **C. Évaluer et réduire au maximum les impacts des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés de quelque autre manière**

34. La FAO a organisé une consultation technique sur le marquage des engins de pêche, du 5 au 9 février 2018. La consultation technique a adopté les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche et a recommandé au Comité des pêches d'envisager leur approbation. Ces directives sont considérées comme un outil important permettant de réduire au maximum les impacts des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, ainsi que la pêche fantôme, et à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le rapport de la consultation technique est présenté dans le document

---

<sup>27</sup> [www.discardless.eu/](http://www.discardless.eu/)

<sup>28</sup> REBYC-II LAC: [www.fao.org/in-action/rebyc-2/en/](http://www.fao.org/in-action/rebyc-2/en/)  
REBYC-II CTI: [www.rebyc-cti.org/](http://www.rebyc-cti.org/)

COFI/2018/inf.25 et les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche figurent au document COFI/2018/Inf.30.

35. Conformément à la demande du Comité des pêches à sa trente-deuxième session, la FAO a appuyé deux projets pilotes associés au marquage des engins de pêche et aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés. Le premier consiste en une étude de faisabilité mondiale portant sur le marquage des dispositifs de concentration du poisson (DCP) (COFI/2018/SBD.17). Le deuxième consiste en un projet sur le terrain en Indonésie, consacré à l'application pratique du marquage des engins dans les pêches côtières artisanales au filet maillant. (COFI/2018/SBD.18). Les participants à la Consultation technique se sont félicités des résultats des projets pilotes que la FAO a déjà appuyés et ont recommandé que de nouveaux projets pilotes soient conçus et mis en œuvre dans d'autres régions et pêcheries.

36. Les participants à la Consultation technique ont également recommandé que le Comité des pêches envisage d'élaborer une stratégie mondiale pour s'attaquer au problème des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, et que les États membres envisagent de créer et d'exécuter des plans d'action nationaux pour s'attaquer à ce problème. À cet égard, la FAO a préparé un document de discussion aux fins de l'élaboration d'un programme cadre mondial visant à prévenir et à réduire les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (COFI/2018/Inf.24). Les projets proposés dans le cadre de ce programme mondial devraient appuyer la mise en œuvre des Directives volontaires pour le marquage des engins de pêche, ainsi que d'autres mesures et instruments pertinents permettant de prévenir et de réduire les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, dans le sens de la réalisation de l'ODD 14.1. La FAO cherchera également à renforcer les collaborations entre les partenaires pertinents et intéressés concernant cette question, y compris les organismes et programmes des Nations Unies.

#### **D. Prévenir et comprendre les effets de certains polluants marins**

- *Comprendre les effets des microplastiques*

37. Faisant suite aux recommandations du Sommet mondial d'Action pour les océans à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue<sup>29</sup>, qui s'est tenu du 22 au 25 avril 2014 à la Hague (Pays-Bas), et pour répondre aux préoccupations exprimées par le Comité des pêches, à sa trente-deuxième session, concernant la contamination par les microplastiques, la FAO a entrepris une étude d'évaluation des microplastiques dans le secteur des pêches et de l'aquaculture<sup>30</sup> (COFI/2018/ Inf.31; COFI/2018/SBD.21), avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des financements fournis par le Gouvernement norvégien. L'étude a tiré parti et bénéficié d'une évaluation mondiale menée par le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP)<sup>31</sup>.

38. L'impact potentiel des microplastiques et des contaminants apparentés sur la santé des consommateurs de poisson, ainsi que les conséquences sur la productivité halieutique, ont été analysés. Bien qu'il soit un fait connu que la pollution par le plastique affecte les animaux aquatiques sauvages, les résultats ne montrent pas de preuves des effets négatifs de l'ingestion des

---

<sup>29</sup> [www.globaloceansactionsummit.com/](http://www.globaloceansactionsummit.com/)

<sup>30</sup> Lusher, A.L.; Hollman, P.C.H.; Mendoza-Hill, J.J. 2017. Microplastics in fisheries and aquaculture: status of knowledge on their occurrence and implications for aquatic organisms and food safety. FAO, Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 615. Rome (Italie). [www.fao.org/3/a-i7677e.pdf](http://www.fao.org/3/a-i7677e.pdf)

<sup>31</sup> Le GESAMP (Groupe mixte d'experts OMI/FAO/UNESCO-COI/OMM/OMS/AIEA/ONU/PNUE chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin) a produit deux rapports d'évaluation sur l'origine, le devenir et les impacts des microplastiques sur l'environnement marin. [www.gesamp.org/data/gesamp/files/file\\_element/0c50c023936f7ffd16506be330b43c56/rs93e.pdf](http://www.gesamp.org/data/gesamp/files/file_element/0c50c023936f7ffd16506be330b43c56/rs93e.pdf)  
[www.gesamp.org/data/gesamp/files/media/Publications/Reports\\_and\\_studies\\_90/gallery\\_2230/object\\_2500\\_large.pdf](http://www.gesamp.org/data/gesamp/files/media/Publications/Reports_and_studies_90/gallery_2230/object_2500_large.pdf)

microplastiques sur les organismes aquatiques sauvages ou d'élevage. Les humains peuvent être exposés aux microplastiques à travers la consommation de poisson, mais les preuves scientifiques actuelles montrent que les effets sont négligeables pour la gamme de taille de microplastiques la plus grande, comparativement aux bénéfices d'une alimentation à base de poisson. Le rapport met cependant en évidence les lacunes dans les connaissances, en particulier concernant les microplastiques de plus petite taille et les nanoplastiques. Les risques éventuels pour la santé liés aux nanoplastiques peuvent être plus élevés que pour les microplastiques. Il n'existe cependant pas encore de technologie permettant de détecter cette fraction. Des mesures doivent néanmoins être prises aux niveaux international, gouvernemental et des consommateurs afin de réduire l'utilisation du plastique et d'encourager l'usage de matériaux alternatifs, le recyclage et l'adoption de pratiques durables d'utilisation du plastique et de gestion de la pollution par le plastique.

- ***Collecter des données sur les nutriments et les contaminants***

39. Le poisson joue un rôle central dans la sécurité nutritionnelle. Il constitue une excellente source de lipides, de protéines et une source unique de micronutriments. Disposer de données pertinentes, fiables et actualisées sur la composition des aliments constitue la base de l'évaluation des apports en nutriments. Dans le cadre du programme EAF-Nansen, la concentration en iode de plusieurs espèces de poisson maigre a récemment été analysée dans les eaux de Norvège. Il est cependant nécessaire d'obtenir davantage de données sur la composition des produits comestibles de la mer dans d'autres régions telles que l'Afrique, afin d'évaluer ces ressources du point de vue de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Il est également nécessaire d'évaluer la composition des ressources halieutiques non exploitées telles que le poisson mésopélagique afin de déterminer leur contribution potentielle aux régimes alimentaires.

40. Par ailleurs, plusieurs facteurs peuvent affecter la sécurité sanitaire du poisson, y compris des contaminants chimiques tels que les métaux lourds et les polluants organiques persistants. On dispose cependant actuellement de peu d'information sur les niveaux de contaminants du poisson provenant des côtes d'Afrique et d'Asie. Le programme EAF-Nansen entreprend actuellement une enquête initiale ayant pour objectif principal d'établir une documentation concernant non seulement les nutriments mais également la composition des contaminants se trouvant dans les parties comestibles du poisson utilisé dans les alimentations locales. Les résultats seront communiqués aux autorités nationales responsables de l'alimentation et fourniront des informations concernant la composition générale des aliments et la sécurité sanitaire du poisson dans les régions choisies.

- ***Gérer le problème posé par le mercure et le méthylmercure***

41. La FAO a fourni des avis scientifiques concernant les questions liées au mercure, en se fondant sur une analyse risques-avantages effectuée durant la Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur les risques et bénéfices de la consommation de poisson depuis 2010. La FAO a depuis soutenu le Codex Alimentarius sur les questions liées au mercure et a fourni des avis scientifiques au Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche, ainsi qu'au Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments.

42. Le poisson pourrait accumuler des contaminants tels que le méthylmercure à partir de l'environnement. Les concentrations de ces contaminants dans le poisson varient en fonction de la nature du contaminant, du type de poisson et de l'habitat dont il est issu. Des niveaux élevés de méthylmercure sont enregistrés chez les grands prédateurs tels que l'espadon et le thon.

43. Dans le contexte du changement climatique et avec l'augmentation de la température de l'eau de mer, la disponibilité et la toxicité de certains contaminants tels que le mercure pourraient augmenter. La méthylation du mercure en méthylmercure, aisément absorbé par l'appareil digestif, augmente avec la température. Des concentrations plus élevées de méthylmercure dans le poisson pourraient donc augmenter l'exposition des êtres humains à ce contaminant neurotoxique. La bioaccumulation et la toxicité d'autres métaux lourds dans les organismes marins, y compris les crustacés, les échinodermes et les mollusques, pourraient également augmenter avec la hausse des températures de l'eau de mer.